

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 9

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

Importation

APPEL D'OFFRES. — Les demandes d'autorisation d'importation d'essaims d'abeilles en provenance de Suisse, peuvent être déposées dès maintenant à l'Office des changes.

Exportation

RAISINS. — Le J. O. du 2-9 a publié un avis précisant que sont seules admises à l'exportation les variétés de raisins de table ci-après : Admirable, Alphonse Lavallée, Chasselas, Dattier, Gros vert, Italia, Muscat de Hambourg, Œillade, Olivette, Portugais bleu, Servant.

NOIX. — Le J. O. du 23-9 publie un avis indiquant que les noix de la récolte 1947 peuvent être exportées vers la Suisse sans licence, jusqu'à concurrence d'un contingent de 1.500 tonnes.

FIGES. — Le J. O. du 27-9 publie un avis aux exportateurs précisant dans quelles conditions les figes fraîches dites de « Solliès-Pont » peuvent être exportées.

FOURRAGES. — Étant donné la situation très défavorable de la production des fourrages, il n'est pas possible d'envisager actuellement l'exportation de ces produits, et les autorités compétentes pour la délivrance des autorisations nécessaires ne pourront pas prendre de décisions avant décembre 1947 ou janvier 1948.

DÉFINITION DE L'« ACCESSOIRE » POUR LA RÉDACTION D'UNE LICENCE. — Nous rappelons qu'un engagement de change peut valablement concerner plusieurs catégories de marchandises, à condition qu'elles figurent sur la liste des marchandises dispensées de l'obligation de la licence 02. Une exception est cependant admise à l'égard des produits demeurant en propre soumis à licence, mais qui constituent les accessoires d'une marchandise pour laquelle un engagement de change est seul exigible. Il est précisé que pour l'application de cette règle il y a lieu de considérer comme accessoires les parties ne représentant pas plus de 5 p. 100 du poids total, ou n'augmentant pas de plus de 5 p. 100 la valeur de la marchandise.

LIVRAISONS DÉFECTUEUSES. — Le Centre national du commerce extérieur a publié dans le Moniteur officiel du commerce et de l'industrie du 18 septembre un communiqué mettant en garde les exportateurs français contre les livraisons défectueuses qu'ils

pourraient faire à l'étranger. Des sanctions seront envisagées contre les maisons compromettant la bonne renommée de l'exportation française.

Offices des changes

Le J. O. du 25-9-47 publie un avis portant codification et révision des avis antérieurs de l'Office des changes.

Douanes

Un décret du 2 septembre 1947 porte modification du code des douanes.

Assurances sociales

Le J. O. du 25 septembre 1947 publie 2 décrets qui aggravent les charges sociales des entreprises à partir du 1^{er} octobre 1947. Le salaire annuel maximum sur lequel sont basées les cotisations d'assurances sociales et les cotisations patronales pour les allocations familiales subit une hausse de 36 p. 100 et le taux de ces dernières passe de 12 à 13 p. 100 à la charge de l'employeur.

Prix

Un arrêté du 3 septembre 1947 du Ministère de l'économie nationale, publié au B. O. S. P. du 13 septembre, précise les conditions dans lesquelles s'appliquent aux produits importés les dispositions du décret n° 47-1628 du 23 août 1947 portant réaménagement du niveau des prix.

Grèves

On estime que pour l'ensemble du premier semestre 1947 les grèves ont coûté au pays 7.243.000 journées de travail dont 6.000.000 pour le seul mois de juin. En 1946 il n'y avait eu que 312.000 journées perdues.

Transports

Le train le plus rapide d'Europe circule depuis le 5 octobre sur la ligne Paris-Tours à la vitesse de 140 km. à l'heure.

SUISSE

Balance commerciale

Le déficit de la balance commerciale s'accroît de mois en mois et atteindra bientôt 1 milliard de francs suisses.

Vins

Dans la branche des cafés et restaurants on constate que la consommation des vins étrangers a rattrapé celle des vins suisses, dont l'écoulement a diminué de 25 p. 100 depuis 1944.

Assurance militaire

Un message a été adressé le 22-9-47 aux Chambres fédérales, tendant à la révision sur la loi de l'assurance militaire.

Artisanat et petites entreprises

Un Comité provisoire s'est réuni les 21 et 22 août, à Berne, pour mettre au point les statuts de l'Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales, dont la constitution définitive aura lieu cet automne. Ce Comité a également établi le programme du prochain congrès international de l'artisanat et du commerce de détail qui aura lieu à Paris du 3 au 8 novembre 1947.

Sécheresse

La sécheresse a causé en Suisse de graves dégâts.

La navigation sur le Rhin, qui avait atteint pour les huit premiers mois de 1947 son niveau d'avant-guerre, a fortement

diminué depuis le mois de septembre en raison du niveau du fleuve. Par suite des abattages de bétail le cheptel sera réduit de 50.000 têtes environ.

Une ordonnance de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail du 20 septembre 1947, entrée en vigueur le 1^{er} octobre, interdit le chauffage des locaux à l'électricité, l'éclairage des vitrines, restreint l'emploi des chauffe-eau électriques et réduit les usages industriels à 80 p. 100 ou 90 p. 100 de la consommation de septembre et d'octobre 1946.

A partir du 1^{er} octobre, le prix du lait est augmenté de Fr. 0,03 par litre, le prix du beurre de Fr. 0,70 par kilogramme, le prix du fromage à pâte dure de Fr. 0,30 le kilogramme.

Un impôt est à l'étude, destiné à couvrir les dépenses afférentes à la réparation des dommages causés par la sécheresse.

Tourisme

Au cours des huit premiers mois de cette année il est entré en Suisse 954.000 ressortissants étrangers contre 479.000 pour la même période en 1946.

Jeux olympiques

Les jeux olympiques d'hiver auront lieu à Saint-Moritz, du 30 janvier 1948 au 8 février 1948. Un bureau de logement spécial est installé à Saint-Moritz, qui enregistre les commandes de chambres. On nous prie de signaler qu'il reste encore un certain nombre de lits disponibles.

FRANCE-SUISSE

Conférence

M. Émile Honegger, professeur à l'École polytechnique fédérale, a donné une conférence à Lille, le 30 septembre, sous les auspices du Comité de filatures et tissages de la Société industrielle du Nord et de la Chambre de commerce suisse en France, sur le sujet suivant : « Aperçu sur quelques constructions actuelles de machines textiles suisses. »

Transports

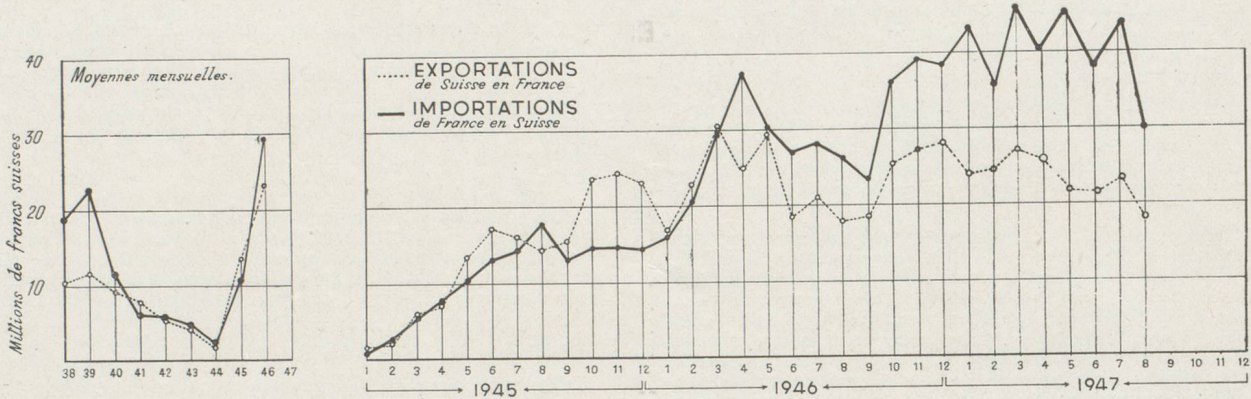
En juillet et août, 11 trains de viande congelée d'outre-Atlantique sont arrivés à Genève par Marseille. Le trajet Marseille-Genève se fait en treize heures.

Environ 244 wagons de fruits passent chaque jour sur la ligne du Gothard. Les chemins de fer italiens manquant de wagons frigorifiques, les transports doivent se faire rapidement. Leur durée est de vingt-six heures de Chiasso à Ostende et de vingt-quatre heures de Chiasso à Calais (parcours Chiasso-Bâle 6 h. 25).

Propriété industrielle

Le J. O. du 16-9-47 publie un arrêté aux termes duquel la Suisse est ajoutée à la liste des pays pour lesquels la priorité de demandes pourra continuer à être revendiquée pour l'acquisition, en France, de droits de propriété industrielle.

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES



Commerce extérieur français et suisse

1947	FRANCE (en milliers de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Janvier	23.742.518	14.513.957	— 9.228.561	330.430	238.906	— 91.524
Février	25.764.091	17.118.517	— 8.645.574	311.752	250.264	— 61.488
Mars	27.447.056	16.287.869	— 11.159.187	390.622	282.714	— 107.908
Avril	27.551.235	20.394.787	— 7.156.448	404.826	257.816	— 147.010
Mai	32.432.418	18.799.627	— 13.632.791	408.622	264.544	— 144.078
Juin	29.895.053	19.721.984	— 10.173.069	378.967	298.953	— 80.014
Juillet	29.264.285	17.683.368	— 11.580.917	412.569	275.812	— 136.757
Août	26.572.047	15.486.710	— 11.085.337	360.871	218.744	— 142.127

Commerce franco-suisse

1947	FRANCE MÉTROPOLITAINE (en milliers de fr. s.)			UNION FRANÇAISE (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Janvier	23.672	43.507	+ 19.835	2.307	2.882	+ 575	25.979	46.389	+ 20.410
Février	24.478	36.317	+ 11.839	2.948	2.158	— 790	27.426	38.475	+ 11.049
Mars	27.407	46.398	+ 18.991	2.379	2.994	+ 615	29.786	49.392	+ 19.606
Avril	26.389	41.789	+ 15.400	2.017	1.732	— 285	28.406	43.521	+ 15.115
Mai	22.852	46.027	+ 23.175	2.641	2.654	+ 13	25.493	48.681	+ 23.188
Juin	22.025	38.617	+ 16.592	2.743	2.999	+ 256	24.768	41.616	+ 16.848
Juillet	24.555	44.994	+ 20.439	2.590	2.534	— 56	27.145	47.528	+ 20.383
Août	18.022	30.717	+ 12.695	1.473	5.981	+ 4.508	19.495	36.698	+ 17.203